



BUT DU CORRIGENDA

Ce corrigenda n'est pas un amendement au guide mais plutôt une correction des erreurs de transcription.

INTRODUCTION

Page vii:

Paragraphe 5 de la section F; ajouter les LGE suivantes:

LGE 10: Licence d'exportation de sucre

LGE 18: Ordinateurs personnels portatifs et logiciels connexes

LGE 37: Produits chimiques toxiques et précurseurs exportés vers les États-Unis

LGE 38: Mélanges de produits chimiques toxiques et précurseurs CAC

Page viii:

Paragraphe 13 de la section F; toutes références au "Programme d'inscription pour les marchandises contrôlées" (PIMC) devrait se lire "Programme des marchandises contrôlées" (PMC). De plus, l'adresse devrait être:

Programme des marchandises contrôlées
Secteur SCGB, a/s Salle de courrier principale
Place du Portage, Phase III OB3
11 rue Laurier, Hull, Québec
2745 rue Iris, Ottawa, Ontario, K1A 0S5
TEL: 1-866-333-2477
FAX: 1-613-948-1722
Courriel: rcn.pmc@tpsgc.gc.ca
Site Web: www.pmc.gc.ca

Page xxi:

Section O; ajouter les Avis aux exportateurs suivants:

100. Contrôle des exportations vers le Myanmar (Birmanie)

117. Produits contenant du sucre

126. Modification - Produits contenant du sucre

133. Beurre d'arachides

135. Marchandises destinées à certaines utilisations (Fourre-tout)

GROUPE 1

Page 44:

1071.3; supprimer la Note 3

GROUPE 2

Page 53 Remplacer entièrement l'item 2001 par:

2001. Armes et armes automatiques d'un calibre de 12.7 mm (0,50 pouces) ou moins et accessoires, comme suit, et leurs composants spécialement conçus (Toute destinations) :

- a. fusils, carabines, revolvers, pistolets, fusils de chasse, pistolets-mitrailleurs et mitrailleuses;
- b. armes à canon lisse;
- c. armes utilisant des munitions sans douilles;
- d. armes à feu telles que définies par le Code Criminel; et
- e. silencieux, affûts spéciaux, chargeurs, dispositifs de visée et cache-flammes destinés aux armes relevant des paragraphes 2001.a. à d.

Note:

L'article 2001. ne vise pas:

1. les armes à feu spécialement conçues pour des munitions inertes d'instruction et ne pouvant servir, ou ne pouvant être modifiées pour servir, avec aucune munition contrôlée.
2. les armes à feu historiques, telles que définies par le Code Criminel;
3. les reproductions de fusils à platine à silex ou à rouet et de fusils à mèche, carabines et mousquetons.

GROUPE 3 (Aucune Correction)

GROUPE 4

Page 82:

4501.12; remplacer "...lithium 6 (6 Li)..." par "...lithium-6 (⁶Li)..."

GROUPE 5

Page 95:

Ajouter "(Toutes destinations autres que les États-Unis)" à la fin des paragraphes 5504.2.g. et 5504.2.i.

GROUPE 6

Pages 96 à 98:

6021.1.c Note; supprimer la clause "Ces moteurs peuvent être considérés comme appartenant à la catégorie II" et les mots "publication de".

6021 Note 1; devrait se lire "Les gouvernements peuvent autoriser l'exportation de produits inclus dans les exceptions mentionnées en 6021.1.b., d., e. et f. si l'exportation du sous-système se fait sous réserve des déclarations d'utilisation et des limites ..."

6024 Note; devrait se lire "Sous réserve des déclarations d'utilisation appropriées à l'usage prévu, les gouvernements peuvent autoriser l'exportation des «logiciels» visés en 6024.2. à 6024.6. comme suit:"

6031.1 Note; devrait se lire "... de moteurs visés en 6031.1 s'ils font partie d'aéronef piloté ou si les quantités sont ..."

6031.5. Note 2; devrait se lire "... et de composants visée en 6031.5 s'ils font partie d'un satellite."

Pages 103 à 105:

6095 Note; remplacer "aéronef" par "aéronef piloté" et remplacer "maritime pilotés" par "maritime".

Notes aux articles 6101, 6111 et 6135; remplacer "aéronef ou satellite pilotés" par "aéronef piloté ou satellite".

Page 107:

6181.3; remplacer " $4.184 \times 10^{-6} \text{ J/m}^2$ " par " $4.184 \times 10^6 \text{ J/m}^2$ "

GROUPE 7

Pages 112 et 113:

À la fin de l'item 7003; supprimer "(Toutes les destinations)"

À la fin des items 7012 et 7013; ajouter "(Toutes destinations)"

GROUPE 8 (Aucune correction)